



Soutien aux projets en développement économique - Fonds de développement des territoires Priorités d'intervention 2019-2020

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué par le gouvernement du Québec en vue de soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leur nouvelle compétence de favoriser le développement local et régional sur leur territoire.

Détenant les pouvoirs de MRC, la Ville de Laval, a été invitée à conclure une entente avec le gouvernement du Québec pour le terme 2015-2020 afin de préciser ses obligations à l'égard de l'utilisation du FDT. La Ville de Laval entend utiliser les objets suivants du FDT :

- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.

La Ville de Laval a établi, en regard aux dispositions de l'entente, ses priorités pour l'utilisation du FDT.

Laval contribuera aux projets structurants pour favoriser le développement local et régional en lien avec l'orientation « Entreprenante de nature » de la [Vision stratégique Laval 2035](#) et du plan stratégique Laval 2020 où la Ville entend développer une économie prospère, durable, compétitive et d'avant-garde.

Les règles d'utilisation des sommes du FTD sont incluses dans les programmes de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ainsi que dans les [programmes de soutien aux entreprises](#).



Priorités d'intervention 2019-2020

Les priorités d'intervention se déclinent en quatre domaines d'intervention :

1. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises
2. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval
3. Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et développer l'entrepreneuriat à Laval
4. Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de startups, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hub et d'autres organismes voués à l'innovation
5. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux